

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 125 (1980)
Heft: 7-8

Vorwort: Lignes tombées
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lignes tombées

Le lecteur aura remarqué la coquille majeure du premier alinéa de notre dernière livraison. Le sens général du texte en a été gauchi, conférant aux paragraphes suivants un relief plus marqué que voulu.

Certains nous ont fait part de leur émoi. Quoi, disent les uns, nos derniers programmes d'armement, et tout particulièrement le programme 1980, ne sont-ils pas la nette manifestation d'un redressement et, par là, une affirmation claire de notre volonté de défense? D'autres font remarquer que la courbe des crédits de paiement votés chaque année dans le cadre du budget affiche une croissance non négligeable. Enfin, pour qui fait service à la troupe, il est évident que l'état de notre matériel n'a rien de commun avec ce que «Rémy», le grand résistant, dénonce dans sa «Chronique d'une guerre perdue»* en parlant de l'armée française de 39-40.

Certes, et il convient de donner raison aux uns et aux autres, en attirant de surcroît l'attention sur la modernisation qu'apportent Dragon, Skyguard, Rapier, nouvelle tranche de Tiger, M 109... Ce respectable effort doit être maintenu, voire amplifié, tout particulièrement au niveau des crédits de paiement, car c'est d'eux que dépendent l'étalement de la réalisation des programmes d'armement et la possibilité d'en émettre à temps de nouveaux et qui correspondent de façon réaliste aux besoins matériels.

Quittons ces considérations pour citer les propos finals du chef de l'état-major général dans son récent «rapport sur l'état actuel et le plan de renforcement de l'armée en matière d'armement»:

«Si le déroulement normal des mesures d'organisation prévues pour la période de réalisation du Plan directeur-armée 80 reste garanti, la réduction du crédit d'investissement de 1,2 milliard de francs ne permettra pas d'éviter des renonciations importantes dans le domaine de l'armement et des constructions. Il est possible que cela

* Editions France-Empire.

concerne même quelques projets très importants. On pourra malgré tout réaliser de façon satisfaisante ce qui constitue les piliers du Plan directeur-armée 80, c'est-à-dire le renforcement du potentiel de lutte antichar et des moyens de défense aérienne et rester en mesure de pourvoir à la poursuite d'un renforcement constant de notre armée dès le milieu des années quatre-vingt. Cela ne sera toutefois possible que si les conseils législatifs approuvent les programmes d'armement relativement onéreux de 1980 et 1981. Le fait que se suivent à brève échéance plusieurs demandes de crédits d'engagements anormalement élevés découle d'impératifs matériels et de planification financière. Cela ne conduit toutefois pas à un accroissement démesuré des dépenses militaires ni à une surcharge du ménage financier de la Confédération.

»Si, comme on l'espère, les Chambres fédérales approuvent les demandes de crédit décrites, les éléments essentiels du Plan directeur-armée 80 pourront être réalisés. Il faut pourtant se rendre compte, qu'en dépit du prix élevé de ces programmes d'armement, l'armée ne correspondra pas entièrement à ce qui avait été initialement prévu dans le Plan directeur-armée 80.

»Si nous voulons que notre armée garde l'importance qui lui revient dans le cadre de la défense générale et que sa crédibilité ne faiblisse pas, il sera indispensable à l'avenir aussi de faire de gros efforts financiers en faveur de notre défense nationale militaire. Toute autre attitude serait en contradiction flagrante avec ce que nous fait percevoir la situation politico-militaire.»

RMS